

ÉLECTIONS 2021

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AISNE

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION DES ÉLECTEURS POUR L'ÉLABORATION DES LISTES ÉLECTORALES

MERCI DE COMPLÉTER / CORRIGER LES INFORMATIONS CI-DESSOUS ET DE RETOURNER VOTRE FORMULAIRE AVANT LE 30 AVRIL 2021

1 - IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT		MODIFIER OU COMPLÉTER CI-DESSOUS	
N° SIRET			
Catégorie d'établissement			
Nom ou dénomination sociale (voir adresse ci-dessus)			
Enseigne			
Adresse (voir adresse ci-dessus)			
Forme juridique			
NAF			
Activité (2)			
Catégorie (3)			
Nombre d'employés à l'adresse ci-dessus			
Nombre d'employés dans la circonscription de la CCI			
Email			
Site Web	Tél.		

2 - ÉLECTEURS DE DROIT			
Nom (nom de jeune fille) et prénom			Date de naissance
RESPONSABLE LÉGAL (1)(4) ou personne mentionnée au R.C.S. ayant la capacité d'engager l'établissement à l'égard des tiers (5)	Fonction		
	Email	Mobile	Tél.
	<input type="checkbox"/> Accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal (10)		
CONJOINT COLLABORATEUR (6) inscrit au R.C.S.	Fonction		
	Email	Mobile	Tél.
	<input type="checkbox"/> Accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal (10)		

3 - DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE (7)				
Nom (nom de jeune fille) et prénom	Date et lieu de naissance	Nationalité	Fonction dans l'établissement	Signature du mandataire
Email				Mobile
<input type="checkbox"/> Accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal (10)				

Consultez la notice explicative en dernière page du formulaire

4 - INSCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES LISTES ÉLECTORALES ⁽⁸⁾

IMPORTANT

VOUS AVEZ **PLUS DE 10 SALARIÉS** → MERCI DE COMPLÉTER LES CADRE CI-DESSOUS

Élections des membres de la CCI Aisne et de la CCI de Région Hauts-de-France ⁽⁹⁾						Accord pour recevoir les instruments de vote par mail ou SMS plutôt que par courrier postal ^(10*)
Votre effectif	Électeur supplémentaire	Nom, prénom / Email <input type="checkbox"/>	Date et lieu de naissance	Fonction / Mobile <input type="checkbox"/>	Signature	
De 10 à 49 salariés	1 ^{er} électeur	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
De 50 à 99 salariés	2 ^{ème} électeur	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
De 100 à 999 salariés	3 ^{ème} électeur de 100 à 199	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	4 ^{ème} électeur de 200 à 299	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	5 ^{ème} électeur de 300 à 399	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	6 ^{ème} électeur de 400 à 499	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	7 ^{ème} électeur de 500 à 599	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	8 ^{ème} électeur de 600 à 699	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	9 ^{ème} électeur de 700 à 799	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	10 ^{ème} électeur de 800 à 899	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	11 ^{ème} électeur de 900 à 999	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
	A partir de 1000 salariés, désignation possible d'un électeur supplémentaire par tranche de 250 salariés	12 ^{ème} électeur de 1000 à 1249	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
13 ^{ème} électeur de 1250 à 1499		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
14 ^{ème} électeur de 1500 à 1749		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
15 ^{ème} électeur de 1750 à 1999		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
16 ^{ème} électeur de 2000 à 2249		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
17 ^{ème} électeur de 2250 à 2499		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
18 ^{ème} électeur de 2500 à 2749		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
19 ^{ème} électeur de 2750 à 2999		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
20 ^{ème} électeur de 3000 à 3249		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
...	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	

* Attention : n'omettez pas de préciser votre mail ou votre numéro de téléphone mobile à l'endroit indiqué, afin de permettre l'envoi accepté.

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL →
OU DE LA PERSONNE MENTIONNÉE AU RCS
AYANT LA CAPACITÉ D'ENGAGER L'ÉTABLISSEMENT
À L'ÉGARD DES TIERS

Consultez la notice explicative en dernière page du formulaire

IMPORTANT

Signature du déclarant et des électeurs désignés

Le chef d'entreprise, et le cas échéant le conjoint collaborateur, le représentant légal ou le dirigeant d'entreprise ainsi que les électeurs désignés en qualité d'électeurs représentants, mandataires ou supplémentaires doivent apposer leur signature dans le cadre prévu à cet effet. L'absence de signature entraînera la non prise en compte des informations renseignées pour le ou les électeurs concernés. Par leur signature, le déclarant et les électeurs désignés attestent de la conformité des informations remplies les concernant et qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité prévue à l'article L. 713 - 3 - II du code de commerce.

FORMULAIRE À RETOURNER AU PLUS TÔT ET IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 30 avril 2021

à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe ou
Par voie électronique sous format PDF à l'adresse suivante : elections@aisne.cci.fr

Pour tout renseignement sur les Élections Consulaires 2021

Contactez le : 03 23 06 02 02

Adressez-nous un e-mail
elections@aisne.cci.fr

(IMPORTANT à lire attentivement)

Mentions obligatoires relatives aux traitements des données à caractère personnel :

Les données personnelles recueillies dans le présent questionnaire sont intégrées dans les fichiers de la **CCI de région Hauts-de-France**, et font l'objet par la CCI d'un traitement automatisé destiné aux opérations électorales réglementaires, notamment pour établir la liste électorale et permettre le vote des électeurs par la plate-forme de vote par internet.

Dans le cadre de ce traitement, ces données seront communiquées aux prestataires qui assurent, pour le compte des CCI, la mise en œuvre et le fonctionnement de la plate-forme de vote par Internet ainsi que l'envoi des instruments de vote aux électeurs par voie postale ou électronique.

Certaines données personnelles des électeurs figurant sur la liste électorale et nécessaires au vote par internet sur la plate-forme électronique ne figureront pas sur les listes électorales mises à dispositions du public dans les conditions prévues au code de commerce ; il s'agit :

- de la date de naissance, qui est une donnée indispensable au moment de l'identification et de l'accès à la plate-forme de vote,
- de l'adresse mail personnelle ou nominative professionnelle et numéro de téléphone mobile personnel ou nominatif professionnel, ces deux dernières données étant nécessaires si vous souhaitez recevoir les instruments de vote par mail ou par SMS. Si vous opérez pour ce choix, vos instruments de vote vous seront communiqués par mail ou par SMS en lieu et place d'un courrier postal.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par le Règlement général des données personnelles du 27 avril 2016, vous pouvez accéder à vos données à caractère personnel et les faire rectifier. Toutefois, vous ne pouvez pas exercer votre droit d'opposition à leur traitement dans le cadre des opérations électorales réglementaires.

Les données personnelles recueillies, à l'exception de la date de naissance, sont également susceptibles d'être utilisées par la CCI pour vous adresser des messages d'incitation au vote par courrier, mail ou SMS. **Dans ce cas, vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'opposition à ce traitement en cochant la case ci-contre**

Ces données serviront également à la mise à jour du fichier des entreprises de la CCI qu'elle gère conformément aux dispositions du code de commerce dans le cadre de l'exercice de ses missions (événements, information d'offres d'accompagnement, enquêtes, etc.). Dans ce cas, vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'opposition à ce traitement de vos données personnelles selon les conditions générales de la politique de protection des données à caractère personnel de la CCI détaillée dans sa charte sur son site web, en contactant notamment le DPO (délégué à la protection des données personnelles) à l'adresse mail suivante : dpo@hautsdefrance.cci.fr

Consultez la notice explicative en dernière page du formulaire

NOTICE EXPLICATIVE

Préambule

- (1) En vertu des dispositions de l'article L713-3-1 du code de commerce, sont assimilés à des dirigeants les personnes qui exercent dans l'entreprise des fonctions de Président-directeur général, Directeur général, Président ou membre de conseil d'administration, Président ou membre de directoire, Président de conseil de surveillance, Gérant ou de co-gérant, Président ou membre du conseil d'administration d'un Etablissement public industriel et commercial, Directeur d'un Etablissement Public industriel et commercial.

Identification de votre établissement

- (2) Préciser l'activité réelle dans la colonne de droite.
(3) Cette mention concerne la catégorie électorale qui se rapporte à l'activité : "Commerce", "Industrie" ou "Service".

Identification de l'électeur de droit de l'établissement et du conjoint collaborateur

- (4) **Attention** : Les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite doivent désigner, par délibération expresse conformément aux dispositions statutaires de la société, un représentant unique au titre des associés mentionnés au RCS. A défaut, la société ne pourra pas être représentée et aucun de ses représentants ne sera donc inscrit sur la liste électorale.
(5) Il s'agit en principe de la personne immatriculée au RCS ayant la capacité d'engager l'établissement secondaire à l'égard des tiers au sens de l'article R 123-40 du code de commerce.

Attention : uniquement pour les entreprises individuelles ou les commerçants

- (6) Les conjoints collaborateurs des électeurs à titre personnel sont électeurs de droit dès lors qu'ils sont déclarés au RCS et qu'ils collaborent à l'activité de leur époux sans autre activité professionnelle.
Les personnes qui sont en situation de concubinage ne sont pas concernées par cette situation.

Désignation d'un représentant ou d'un mandataire de l'établissement

- (7) En tant qu'électeur de droit, si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas l'être, vous pouvez désigner toute autre personne occupant une des fonctions de dirigeant mentionnées ci-après (liste exhaustive) au sein de l'entreprise :
- Président-directeur général ;
 - Directeur général ;
 - Président ou membre de conseil d'administration ;
 - Président ou membre de directoire ;
 - Président de conseil de surveillance ;
 - Gérant ou co-gérant (y compris salarié) ;
 - Président ou membre du conseil d'administration d'un EPIC ;
 - Directeur d'un EPIC.

Vous pouvez également mandater un cadre dirigeant de la société occupant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative au sein de l'entreprise ou de l'établissement.

Inscription des électeurs supplémentaires

- (8) Si vous employez plus de 10 salariés au titre de la totalité des établissements de votre entreprise dans la circonscription de la CCI, vous avez la possibilité de désigner un ou plusieurs électeurs supplémentaires, dont le nombre total se cumule, selon les tranches d'effectifs suivantes :
- De 10 à 49 salariés : 1 électeur supplémentaire
 - De 50 à 99 salariés : 1 second électeur supplémentaire
 - De 100 à 999 salariés : 1 électeur supplémentaire par tranche de 100 salariés
 - Plus de mille salariés : 1 électeur supplémentaire par tranche de 250 salariés

Si vous êtes électeur de droit à titre personnel et que votre conjoint collaborateur est également électeur de droit, ce dernier compte pour l'électeur supplémentaire ; dans ce cas vous ne pouvez donc pas désigner un électeur supplémentaire au titre de la tranche de 10 à 49 salariés.

Si vous êtes responsable légal ou dirigeant d'une société ou d'un EPIC, et que vous êtes déjà inscrit sur la liste électorale en qualité d'électeur de droit de l'entreprise ou d'un ou plusieurs établissements secondaires ou complémentaires, vous ne pouvez pas vous désigner vous-même comme électeur supplémentaire.

Les personnes désignées comme électeurs supplémentaires doivent exercer au sein de l'entreprise une des fonctions dirigeantes énumérées ci-dessous ;

Les personnes désignées comme électeur représentant en qualité d'électeurs supplémentaires doivent occuper dans l'entreprise une des fonctions suivantes (liste exhaustive) :

- Président-directeur général ;
- Directeur général ;
- Président ou membre de conseil d'administration ;
- Président ou membre de directoire ;
- Président de conseil de surveillance ;
- Gérant ou co-gérant (y compris salarié) ;
- Président ou membre du conseil d'administration d'un EPIC ;
- Directeur d'un EPIC.

Les personnes désignées comme électeur supplémentaire doivent occuper dans l'entreprise ou l'établissement une fonction de cadre dirigeant impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative.

- (9) Le conjoint collaborateur déjà inscrit sur la liste électorale s'impute sur le nombre total d'électeurs supplémentaires auquel a droit l'entreprise dans le cas où celle-ci a moins de 50 salariés.

- (10) Si vous cochez cette case vous recevrez vos instruments de vote (identifiant et code d'accès) par SMS ou MAIL.